



Professionnels de Formation

Programme de Formation



HABILITATION ELECTRIQUE B0/H0/H0V

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE – PERSONNEL EXCUTANT TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE

PERSONNES CONCERNÉES

Personnel non-électricien, exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques ou exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
Maîtrise orale et écrite de la langue française.

DURÉE : 7 H

TARIF : 150 € HT

CALENDRIER : Disponible sur notre site.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentiel.
Exposés multimédias interactifs.
Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe.
Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité.
Etude des risques spécifiques relatifs aux installations électriques participant.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique en fin de formation sous forme d'un QCM issu de la base VAPS du logiciel AH-Tension. Condition de réussite : 70% de bonne réponse.

Évaluation pratique en fin de formation via WECERT

Délivrance d'un titre d'Habilitation pré-rempli des symboles proposés par le formateur.

DISPOSITIF DE SUIVI

Faible d'émargement par ½ journée.
Évaluation de stage.
Attestation de fin de formation.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 15-510.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.

Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation : 0769166541 - s.lucchez@city-pro.info

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS : 03 28 64 77 88

CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique (selon la norme NF C 18-510).

Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant B0 / H0 / H0V.

CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les objectifs et les étapes de la formation : Vérification du respect des prérequis, présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels, présentation de la formation, test de positionnement et tour de table.

FORMATION THEORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Exécutant non-électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Chargé de chantier non-électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

MISE EN SITUATION PRATIQUE

Le stagiaire doit être capable :

- D'analyser les risques électriques,
- D'évoluer dans une zone protégée
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- Etudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :

Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info